



Nontron

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013**

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

DATE	REFERENCE	OBJET	FOLIO
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013			
	<i>DEL 2013/5.7/069</i>	Présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services eau potable / assainissement collectif / assainissement non collectif	
	<i>DEL 2013/5.7/070</i>	Demande d'adhésion de la commune de Varaignes au Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire de Nontron	
	<i>DEL 2013/5.7/071</i>	SDE 24 - Remplacement d'un foyer vétuste - Faubourg MAGNAC	
	<i>DEL 2013/5.7/072</i>	Convention de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'électricité – SDE 24	
	<i>DEL 2013/5.7/073</i>	Transfert de services à la C.C.P.V.N.	
	<i>DEL 2013/3.2/074</i>	Cession d'un terrain du domaine privé de la commune	
	<i>DEL 2013/7.1/075</i>	DECISION MODIFICATIVE, AUGMENTATION DE CREDIT BUDGET MUNICIPAL	
	<i>DEL 2013/7.0/076</i>	Débat d'orientation budgétaire	
	<i>DEL 2013/7.1/077</i>	Clôture des régies du service municipal de l'Office de Tourisme	
	<i>DEL 2013/7.1/078</i>	Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité	
	<i>DEL 2013/7.3/079</i>	Assainissement collectif et non collectif – Transfert des emprunts	
	<i>DEL 2013/7.3/080</i>	Assainissement collectif et non collectif – Reprise de l'actif et du passif	

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/5.7/069 – Présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services eau potable / assainissement collectif / assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le service public ou autorité délégante ayant la compétence « Eau et assainissement » a l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (*article L2224-5 du CGCT, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007*).

Le SNAEP de Nontron a adressé ses rapports annuels comprenant des indicateurs techniques et financiers devant permettre l'information du public et la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances pour :

- ➔ Le service public d'eau potable
- ➔ Le service d'assainissement collectif
- ➔ Le service public d'assainissement non collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 17 voix Pour et 6 Abstentions :

→ **PREND ACTE des rapports** présentés par le SNAEP relatifs au prix et à la qualité des services Eau potable / Assainissement collectif / Assainissement non collectif.

Fait à NONTRON, le

Le Maire

Pierre GIRY

*Le Maire certifie exécutoire
la présente délibération
compte tenu de sa
transmission en sous-
préfecture de Nontron le
..... et de sa
publication le*

Le Maire,

Pierre GIRY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/5.7/070 – Demande d'adhésion de la commune de Varaignes au Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire de Nontron

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Varaignes a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire de Nontron.

Conformément à la procédure d'admission de nouveaux membres prévue au code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette demande d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Varaignes au Syndicat Mixte de Ramassage Scolaire de Nontron.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie
exécutoire la présente
délibération compte
tenu de sa
transmission en sous-
préfecture de Nontron
le et de sa
publication le*

Le Maire,

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/5.7/071 – SDE 24 - Remplacement d'un foyer vétuste - Faubourg MAGNAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du Syndicat départemental des énergies (S.D.E. 24) qui prend en charge l'organisation des travaux d'éclairage public et en assure une partie financière.

A l'occasion d'une visite de contrôle, dans le cadre des missions de suivi des installations d'éclairage public de la commune, le SDE a préconisé le remplacement d'un luminaire suspendu (n°0057) afin de maintenir l'éclairage public en bon état de fonctionnement. Le montant prévisionnel est de 1.153,72 € TTC soit 964,65 € HT dont 50 % sont à la charge de Nontron, les 50 % restants sont pris en charge par le SDE24.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 17 voix Pour et 6 Abstentions :

- **APPROUVE** les dossiers techniques
- **DONNE MANDAT** au SDE 24 pour faire réaliser les travaux pour le compte de la commune
- **S'ENGAGE** à régler au SDE les sommes dues (à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes)
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le SDE 24

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement, et à inscrire ces dépenses au budget de la commune
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Pierre GIRY

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie
exécutoire la présente
délibération compte tenu
de sa transmission en
sous-préfecture de
Nontron le et de
sa publication le*

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/5.7/072 – Convention de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'électricité – SDE 24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du Syndicat départemental des énergies (S.D.E. 24) qui prend en charge l'organisation des travaux d'éclairage public et en assure une partie financière. Ce dernier a informé les services de la Mairie des dispositions de la loi NOME n°2010-1488 du 7 décembre portant une nouvelle organisation du marché de l'électricité en instituant une Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE) en remplacement du dispositif jusqu'ici existant des Taxes Locales sur l'Electricité.

La convention de reversement de la taxe par le SDE 24 à la commune de Nontron date de 2008 et expire très prochainement. Elle ne prend donc pas en compte les modifications apportées par la loi de 2010. En conséquence, la collectivité doit signer une nouvelle convention avec le SDE conforme aux nouvelles dispositions réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 17 voix Pour et 6 Abstentions :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par le SDE 24
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Pierre GIRY

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie
exécutoire la présente
délibération compte tenu
de sa transmission en
sous-préfecture de
Nontron le et de
sa publication le*

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/5.7/073 – Transfert de services à la C.C.P.V.N.

Suite à la délibération N° DEL 2013/5.7/059 du 17 octobre 2013, le conseil municipal de Nontron a accepté les modifications statutaires de la C.C.P.N. dans le cadre de sa fusion avec la C.C.P.V. il en résulte que les services municipaux « Office de Tourisme » et « Pôle expérimental des Métiers d'art » sont transférés à la C.C.P.V.N. au 1^{er} janvier prochain.

Vu l'article L.5211-4-1 du CGCT disposant que :

- le transfert de compétence à la Communauté de communes entraîne le transfert du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence,
- les agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service transféré sont transférés dans l'EPCI dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs
- Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT.

Après avis favorable de la commission du personnel et du comité technique paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état du personnel transféré à la Communauté de communes du Périgord vert nontronnais au 1er janvier 2014.
- **DECIDE** la suppression de sept emplois permanents à temps complet à compter du 1er janvier 2014 sur les grades suivants :
 - 1 assistant de conservation du patrimoine

- 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 1 adjoint de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- 2 adjoints administratifs de 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe

☞ adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

→ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait à NONTRON, le

Le Maire

Pierre GIRY

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie
exécutoire la présente
délibération compte tenu
de sa transmission en
sous-préfecture de
Nontron le et de
sa publication le*

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/3.2/074 – Cession d'un terrain du domaine privé de la commune

Dans le cadre de son projet de développement, l'entreprise « Compagnie des Arts de la Table et de l'Email » (Groupe Hermès) sollicite l'acquisition des parcelles communales jouxtant son site route de Piégut afin d'y aménager une extension et un parking. Une telle initiative ne peut que favoriser l'économie locale et l'emploi et doit donc être soutenue par la collectivité. Il s'agit des terrains cadastrés section BM n°441 d'une superficie de 6705 m² et section BM n°293 pour partie soit 3295 m². La proposition d'achat est faite sur la base de 15 euros HT le m². Ces terrains avaient fait l'objet d'une évaluation par le service « France Domaine » à hauteur de 10 € le m² HT en mai 2012.

Considérant que les terrains cadastrés section BM n°441 et n°293 ne présentent plus d'utilité pour le service public, et qu'il semble opportun de mettre en vente cette propriété ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 22 voix Pour et 1 Abstention :

- **DECIDE** de la cession des terrains cadastrés section BM n°441 d'une superficie de 6705 m² et section BM n°293 pour partie soit 3295 m², entraînant une décision parcellaire, à la « Compagnie des Arts de la Table et de l'Email » ;
- **CHARGE** le Maire de demander la réévaluation aux services des domaines ;
- **CHARGE** le Maire de désigner le notaire pour établir l'acte de vente correspondant ;
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aliénation de ces terrains et à signer toutes les pièces du dossier ;

→ **DIT** que la recette sera inscrite au budget de l'exercice comptable correspondant.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Pierre GIRY

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie
exécutoire la présente
délibération compte tenu
de sa transmission en
sous-préfecture de
Nontron le et de
sa publication le*

**DEL 2013/7.1/075 DECISION MODIFICATIVE, AUGMENTATION DE CREDIT
BUDGET MUNICIPAL**

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2013	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 02/12/2013

Augmentation de crédit
N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	27
PRESENTS	17
dont VOTANTS	23

L'an deux mil treize, le deux décembre, le Conseil Municipal de Nontron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/11/2013

Etaient PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis - DESPORT Jean-Pierre - GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

Etaient ABSENTS : ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

soit 23 votants (17 présents et 6 procurations)
DELIBERATION N°DEL/2013/7.1/075

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédit Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	-20 619,00		
Virement à la section d'investissement	023	-73 059,00		
Energie - Electricité	60612	17 658,01		
Rémunération principale	64111	46 000,00		
Rémunérations	64131	8 800,00		
Autres emplois d'insertion	64168	17 850,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	5 350,00		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6534	9 600,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	9 532,51		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	1 592,48		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	1 700,00		
Concession dans les cimetières (produit net)			70311	420,00
Immobilisations corporelles			722	-3 400,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communal			7325	11 638,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communal	73925	4 683,00		
Participations - Etat - Autres			74718	11 300,00
Participations - GFP de rattachement			74751	1 410,00
Revenus des immeubles			752	7 300,00
Libéralités reçues			7713	420,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		29 088,00		29 088,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		7 941,00		-72 459,00
Virement de la section de fonctionnement			021	-73 059,00
Emprunts en euros	1641	11 341,00		
Dépôts et cautionnements reçus			165	600,00
Bâtiments scolaires - Travaux en Régie	213121	29 900,00		
Autres bâtiments publics - Travaux en Régie	213181	10 200,00		
Immo. corporelles en cours - Travaux en régie	23131	-18 500,00		
Immo.corpor.en cours - Travaux en régie	23151	-25 000,00		
OP : RUES DU 11 NOVEMBRE - CANTON		-27 300,00		
Réseaux de voirie	2151	27		222 700,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	27		-250 000,00
OP : AMENAGEMENT PLACE PAUL BERT		6 900,00		

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2013	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 2	Date de Séance : 02/12/2013

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédit Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	29		6 900,00
OP : BATIMENTS COMMUNAUX				
Bâtiments scolaires	213120	105		53 500,00
Autres bâtiments publics	213180	105		10 300,00
Immeubles de rapport	2132	105		3 100,00
Instal. générales, agencements, aménagements de construction	2135	105		24 500,00
Autres installat°, matériel & outillage techniques	2158	105		25 500,00
Oeuvres et objets d'art	2161	105		-1 750,00
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	105		6 150,00
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	105		-121 300,00
OP : VOIRIE - ESPACES VERTS				-60 000,00
Installations de voirie	2152	107		7 600,00
Matériel roulant	215710	107		-20 000,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	107		-47 600,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT				-72 459,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 06/12/2013 et de la publication en date du 06/12/2013.

A la Mairie, le 02/12/2013
Pour extrait conforme,
Le Maire



NONTRON

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2013	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 3	Date de Séance : 02/12/2013

Augmentation de crédit
N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédit Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		-77 870,01		21 368,00
Dépenses imprévues	022	-20 619,00		
Virement à la section d'investissement	023	-73 059,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	9 532,51		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	1 592,48		
Immobilisations corporelles			722	-3 400,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu			7325	11 638,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu	73925	4 683,00		
Participations - Etat - Autres			74718	11 300,00
Participations - GFP de rattachement			74751	1 410,00
Libéralités reçues			7713	420,00
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		98 158,01		7 300,00
Energie - Electricité	60612	17 658,01		
Rémunération principale	64111	46 000,00		
Autres emplois d'insertion	64168	17 850,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	5 350,00		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6534	9 600,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	1 700,00		
Revenus des immeubles			752	7 300,00
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES				420,00
Concession dans les cimetières (produit net)			70311	420,00
212 - ECOLES PRIMAIRES		8 800,00		
Rémunérations	64131	8 800,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		29 088,00		29 088,00
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		7 941,00		-73 059,00
Virement de la section de fonctionnement			021	-73 059,00
Emprunts en euros	1641	11 341,00		
Bâtiments scolaires - Travaux en Régie	213121	29 900,00		
Autres bâtiments publics - Travaux en Régie	213181	10 200,00		
Immo. corporelles en cours - Travaux en régie	23131	-18 500,00		
Immo.corpor.en cours - Travaux en régie	23151	-25 000,00		
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		-51 750,00		
Autres bâtiments publics	213180	10 300,00		
Immeubles de rapport	2132	3 100,00		
Instal. générales, agencements, aménagements de construction	2135	24 500,00		
Autres installat°, matériel & outillage techniques	2158	25 500,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	6 150,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	-121 300,00		
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES		-20 000,00		
Matériel roulant	215710	-20 000,00		
211 - ECOLES MATERNELLES		53 500,00		
Bâtiments scolaires	213120	53 500,00		
312 - ARTS PLASTIQUES & AUTRES ACTIVITES ARTIS		-1 750,00		
Oeuvres et objets d'art	2161	-1 750,00		
511 - DISPENSAIRES & AUTRES ETABLISSEMENTS SAN				600,00
Dépôts et cautionnements reçus			165	600,00
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES		-40 000,00		

NONTRON

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2013	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 3	Date de Séance : 02/12/2013

Augmentation de crédit
N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédit Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		-77 870,01		21 368,00
Dépenses imprévues	022	-20 619,00		
Virement à la section d'investissement	023	-73 059,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	9 532,51		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	1 592,48		
Immobilisations corporelles			722	-3 400,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu			7325	11 638,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu	73925	4 683,00		
Participations - Etat - Autres			74718	11 300,00
Participations - GFP de rattachement			74751	1 410,00
Libéralités reçues			7713	420,00
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		98 158,01		7 300,00
Energie - Electricité	60612	17 658,01		
Rémunération principale	64111	46 000,00		
Autres emplois d'insertion	64168	17 850,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	5 350,00		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6534	9 600,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	1 700,00		
Revenus des immeubles			752	7 300,00
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES				420,00
Concession dans les cimetières (produit net)			70311	420,00
212 - ECOLES PRIMAIRES		8 800,00		
Rémunérations	64131	8 800,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		29 088,00		29 088,00
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		7 941,00		-73 059,00
Virement de la section de fonctionnement			021	-73 059,00
Emprunts en euros	1641	11 341,00		
Bâtiments scolaires - Travaux en Régie	213121	29 900,00		
Autres bâtiments publics - Travaux en Régie	213181	10 200,00		
Immo. corporelles en cours - Travaux en régie	23131	-18 500,00		
Immo.corpor.en cours - Travaux en régie	23151	-25 000,00		
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		-51 750,00		
Autres bâtiments publics	213180	10 300,00		
Immeubles de rapport	2132	3 100,00		
Instal. générales, agencements, aménagements de construction	2135	24 500,00		
Autres installat°, matériel & outillage techniques	2158	25 500,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	6 150,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	-121 300,00		
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES		-20 000,00		
Matériel roulant	215710	-20 000,00		
211 - ECOLES MATERNELLES		53 500,00		
Bâtiments scolaires	213120	53 500,00		
312 - ARTS PLASTIQUES & AUTRES ACTIVITES ARTIS		-1 750,00		
Oeuvres et objets d'art	2161	-1 750,00		
511 - DISPENSAIRES & AUTRES ETABLISSEMENTS SAN				600,00
Dépôts et cautionnements reçus			165	600,00
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES		-40 000,00		

NONTRON

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2013	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 3	Date de Séance : 02/12/2013

Augmentation de crédit
N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédit Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		-77 870,01		21 368,00
Dépenses imprévues	022	-20 619,00		
Virement à la section d'investissement	023	-73 059,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	9 532,51		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	1 592,48		
Immobilisations corporelles			722	-3 400,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu			7325	11 638,00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu	73925	4 683,00		
Participations - Etat - Autres			74718	11 300,00
Participations - GFP de rattachement			74751	1 410,00
Libéralités reçues			7713	420,00
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		98 158,01		7 300,00
Energie - Electricité	60612	17 658,01		
Rémunération principale	64111	46 000,00		
Autres emplois d'insertion	64168	17 850,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	5 350,00		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6534	9 600,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	1 700,00		
Revenus des immeubles			752	7 300,00
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES				420,00
Concession dans les cimetières (produit net)			70311	420,00
212 - ECOLES PRIMAIRES		8 800,00		
Rémunérations	64131	8 800,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		29 088,00		29 088,00
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		7 941,00		-73 059,00
Virement de la section de fonctionnement			021	-73 059,00
Emprunts en euros	1641	11 341,00		
Bâtiments scolaires - Travaux en Régie	213121	29 900,00		
Autres bâtiments publics - Travaux en Régie	213181	10 200,00		
Immo. corporelles en cours - Travaux en régie	23131	-18 500,00		
Immo.corpor.en cours - Travaux en régie	23151	-25 000,00		
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		-51 750,00		
Autres bâtiments publics	213180	10 300,00		
Immeubles de rapport	2132	3 100,00		
Instal. générales, agencements, aménagements de construction	2135	24 500,00		
Autres installat°, matériel & outillage techniques	2158	25 500,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	6 150,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	-121 300,00		
026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES		-20 000,00		
Matériel roulant	215710	-20 000,00		
211 - ECOLES MATERNELLES		53 500,00		
Bâtiments scolaires	213120	53 500,00		
312 - ARTS PLASTIQUES & AUTRES ACTIVITES ARTIS		-1 750,00		
Oeuvres et objets d'art	2161	-1 750,00		
511 - DISPENSAIRES & AUTRES ETABLISSEMENTS SAN				600,00
Dépôts et cautionnements reçus			165	600,00
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES		-40 000,00		

DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/7.0/076 – Débat d'orientation budgétaire

La tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (Article L2312-1 du CGCT). Il porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Concernant la pression fiscale, depuis le passage à la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique) sur le territoire de la CCPN au 1^{er} janvier 2010, les taux votés par la commune sur les trois taxes dites « ménage » sont restés inchangés. A ce jour, il n'est pas prévu d'augmentation des taux pour l'exercice budgétaire 2014. Les projets d'investissement programmés en 2013 sont rappelés ci-après :

opérations d'investissement 2013 :	montants budgétés	montants réalisés au 19/11/13
105 - Bâtiments communaux	272 000	173 422
107 – Voirie - Espaces verts	443 450	393 616
25 - Place Mérilhon	730	721
27 - Rues du 11 novembre	718 350	383 263
28 - Centre de secours	1 196 000	11 385
29 - Place Paul Bert	88 240	82 600

Les projets d'investissement pour 2014 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de réhabilitation des rues Antonin Debidour et Rue de Périgueux
- Poursuite des entretiens des bâtiments communaux
- Renouvellement du marché à bons de commande de réhabilitation des routes (*cf. tableaux joints*)
- Poursuite de la reconstruction du centre de secours

Il est à noter que les transferts de compétences et de services à la CCPVN auront des conséquences sur le budget primitif de la commune. Les attributions de compensations vont être recalculées après réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) communautaire dont la date n'est pas encore fixée. Pour mémoire, à ce jour, sont prévus d'être transférés à la CCPVN dans le cadre de ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Service municipal de l'Office de Tourisme
- Service municipal du PEMA
- Service périscolaire (au 1er septembre 2014, pour le début de l'année scolaire 2014/2015)
- La Maison de Santé.

Par ailleurs, il est prévu également la mise en place de services communs pour les fonctions supports : ressources humaines, comptabilité finances, marchés publics, urbanisme. Toutes ces évolutions entraîneront des modifications d'organisation de travail et de coûts de fonctionnement.

Fait à NONTRON, le

Le Maire certifie exécutoire la

*présente délibération compte tenu
de sa transmission en sous-
préfecture de Nontron le
et de sa publication le*

Le Maire,
Pierre GIRY

Le Maire,

Pierre GIRY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/7.1/077 – Clôture des régies du service municipal de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du transfert du service municipal de l'Office de Tourisme, il est nécessaire de clôturer les régies ayant été créées pour ce service. Le conseil communautaire de la CCPVN (communauté de communes du Périgord vert nontronnais) en créera de nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2014, soit :

- Régie de recettes de l'OT créée par délibération n°3652 du 8 octobre 2004
- Régie de recettes du bureau auxiliaire SNCF créée par décision n°3670 du 26 novembre 2004
- Régie de recettes de la Fête du Couteau créée par délibération n°3925 du 24 février 2006
- Régie d'avances de l'OT créée par délibération n°DEL/2011/7.10/079 du 21 novembre 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ☞ **DECIDE** de clôturer ces quatre régies au 31 décembre 2013 afin de permettre à la CCPVN de les créer après transfert du service municipal de Tourisme au 1^{er} janvier 2014.
- ☞ **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération compte tenu
de sa transmission en sous-
préfecture de Nontron le
et de sa publication le*

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/7.1/078 – Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 12 voix Pour et 11 voix Contre :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Sylvie BOURGEOIS inspectrice divisionnaire des Finances Publiques
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à : Patrick DELEST inspecteur des Finances Publiques.

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

Le Maire,

Pierre GIRY

*Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération compte tenu
de sa transmission en sous-
préfecture de Nontron le
et de sa publication le*

Pierre GIRY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/7.3/079 – Assainissement collectif et non collectif – Transfert des emprunts

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'arrêté préfectoral 2013-143-0025 du 23 mai 2013 décidant de la fusion du SIDE et du SNAEP, et la délibération n° DEL 2013/9.1/061 du 17 octobre 2013 décidant la reprise des compétences assainissement collectif et non collectif, il s'agit de décider des modalités de reprise des emprunts contractés pour les travaux d'investissement du SNAEP. Aussi, il est proposé que la Mairie de Nontron reprenne les emprunts relatifs à l'assainissement, la commune de Saint Martial de Valette en remboursera une partie suivant les modalités qui seront définie dans la convention d'entente intercommunale (à priori au prorata des adhérents sur chaque commune), soit :

Organismes	Date émission	N° contrat	Montant initial	Montant restant dû au	Echéance (I + C)	Durée
------------	---------------	------------	-----------------	-----------------------	------------------	-------

				01/01/2014		
Caisse d'Epargne	2003	20300539	350 000	209 935,72	26 050,94	20 ans
Crédit Agricole	2008	70003305609	500 000	358 422,08	46 282,14	15 ans
Caisse Epargne	2011	A331109R	600 000	456 464,21	57 248,30	15 ans

Pour ce qui concerne l'emprunt ci-dessous contractés pour des travaux d'investissement afférents à l'eau et l'assainissement, le SIDE le reprendrait et une convention pourrait être passée avec ce syndicat afin que la commune rembourse la part relevant de l'assainissement soit :

Organismes	Date émission	Clé de répartition	Montant initial	Montant restant dû au 01/01/2014	Echéance (I + C)	Durée
Caisse d'Epargne	2008	Eau : 81,76%	567 993,50			12 ans
		Asst : 18,24%	126 714,79	69 873,03	13 579,06	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 13 voix Pour et 4 abstentions

(4 élus s'étant retirés du vote dont 2 avec procuration) :

- **APPROUVE** le transfert des 3 emprunts relatifs aux investissements afférents à l'assainissement

Organismes	Date émission	N° contrat	Montant initial	Montant restant dû au 01/01/2014	Echéance (I + C)	Durée
Caisse d'Epargne	2003	20300539	350 000	209 935,72	26 050,94	20 ans
Crédit	2008	70003305609	500 000	358 422,08	46 282,14	15 ans

Agricole						
Caisse Epargne	2011	A331109R	600 000	456 464,21	57 248,30	15 ans

Organismes	Date émission	Clé de répartition	Montant initial	Montant restant dû au 01/01/2014	Echéance (I + C)	Durée
Caisse d'Epargne	2008	Eau : 81,76%	567 993,50			12 ans
		Asst : 18,24%	126 714,79	69 873,03	13 579,06	

- **APPROUVE** le transfert de l'emprunt lié aux investissements afférents à l'eau et l'assainissement dont le remboursement au SIDE fera l'objet d'une convention soumise à une prochaine séance du conseil municipal

Fait à NONTRON, le

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 2 décembre 2013 à 18h30, selon la convocation en date du 21 novembre 2013 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 23 (17 présents et 6 procurations)

ETAIENT PRESENTS : GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis AYMARD Frédérique- LEMAITRE Martine- PELISSON François - ROSSARD Jean-Loup - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESSPORT Jean-Pierre –GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - VAUGRAND Henri - DUTHEIL Thierry - DELAGE Christelle

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : GANTEILLE Alain (JM GAZONNEAU) - HAENSLER Patricia (M LEMAITRE) - OCHODNICKY Magalie (J GAY-CHAPERON) - LAGARDE Isabelle (B LAGARDE) - MONDOU Claudette (C DELAGE) - MARTINS CARDOSO Luiz Filipe (P BOURDEAU)

Mme LAGARDE Béatrice a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2013/7.3/080 – Assainissement collectif et non collectif – Reprise de l'actif et du passif

Suite à l'arrêté préfectoral 2013-143-0025 du 23 mai 2013 décidant de la fusion du SIDE et du SNAEP, et de la délibération n° DEL 2013/9.1/061 du 17 octobre 2013 décidant la reprise des compétences assainissement collectif et non collectif, il s'agit de décider de la reprise de l'actif et du passif du SNAEP pour ce qui relève de l'assainissement collectif et non collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 13 voix Pour et 4 abstentions

(4 élus s'étant retirés du vote dont 2 avec procuration) :

- **AAPROUVE** la reprise des équipements réalisés par le SNAEP, en matière d'assainissement collectif et non collectif, dans le patrimoine communal
- **AAPROUVE** le versement de l'actif et du passif du SNAEP, en matière d'assainissement collectif et non collectif, à la commune de Nontron
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte visant à l'incorporation des biens et à la reprise de l'actif et du passif
- **INDIQUE** que la commune de Saint Martial de Valette reversera sa quote-part sur les frais d'immobilisation communs (réseaux établis d'assainissement collectif jusqu'au 31/12/2013) avec une clé de répartition établie sur la base du nombre d'adhérent sur chaque commune.

-

Fait à NONTRON, le

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération compte tenu
de sa transmission en sous-
préfecture de Nontron le
et de sa publication le*

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY